

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00158**

**ADHESION FRANCE URBAINE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 24 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170317-D20170015810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524



## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

### **ADHESION FRANCE URBAINE**

France Urbaine née de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et de l'Association des Communautés Urbaines de France, regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques.

En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

L'association est organisée en 4 collèges représentant la diversité des territoires : Métropoles, Communautés Urbaines, Communauté d'Agglomération, Villes.

Elle est administrée par un Conseil de 38 membres et un Bureau de 14 élus. Elle compte 97 membres.

Pour travailler les dossiers et préparer les prises de position, France urbaine dispose de :

- 8 commissions thématiques présidées par des élus,
- 17 groupes de travail,
- 5 groupes projets.

Ils sont mis en place au gré de l'actualité pour être force de proposition sur différentes questions, ainsi régulièrement les élus et les cadres territoriaux mettent en partage leurs expériences et élaborent des stratégies communes et/ou complémentaires.

Elle dispose d'outils d'informations performants :

- site internet, réseaux social d'entreprise pour échanger entre adhérents, Newsletter hebdomadaire « territoire urbains », un fil twitter@France\_urbaine pour suivre en continu l'action de l'association ;
- mais aussi des études, enquêtes flash pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives et avoir connaissance d'événements phares :
  - comme la conférence de villes,
  - les journées nationales de France Urbaine
  - ou la journée des finances des élus urbains.

France urbaine œuvre :

- pour construire l'alliance entre les territoires, en multipliant synergies et coopérations, tant entre territoires urbains, périurbains et ruraux qu'avec les autres échelons de collectivités territoriales-départements et régions,
- à l'expérimentation de politiques publiques innovantes dans les territoires, inscrites dans la constitution. Une expérimentation concluante doit pouvoir être pérennisée et étendue à d'autres territoires qui en exprimeraient la demande,

- pour intensifier son engagement dans la lutte contre les discriminations sociales et territoriales et contre le phénomène de radicalisation,
- à amplifier les démarches de démocratie collaborative, afin de davantage faire participer nos concitoyens à la co-construction de nos politiques locales,
- à la création d'une instance de dialogue entre l'Etat et les territoires,
- à faire entendre des démarches fondées sur le contrat et l'évaluation, telle celle initiée par le pacte –Etat-Métropoles,
- au renforcement de l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales, incitant au développement économique (sanctuarisation des impôts locaux, péréquation rénovée, loi de financement spécifique pour les collectivités territoriales, maîtrise de la fiscalité par les collectivités).

Les problématiques des Métropoles sont au cœur des actions de France Urbaine dont les travaux viennent compléter ceux menés par l'AdCF sur les enjeux urbains qui s'inscrivent dans des logiques d'alliance, de coopération et d'expérimentation.

Au vu de ces éléments, Saint-Etienne Métropole pourrait adhérer à France Urbaine.

L'adhésion est de 0,13 euros par habitant soit 52 371,67 €.  
La dépense sera imputée sur le budget de l'Administration Générale.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'association France Urbaine,**
- **met en œuvre le versement de la cotisation,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget principal – administration générale de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU